

Handicap, pratiques culturelles et participation sociale

Résumé du rapport final, avril 2013.

Projet soutenu par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la mission Recherche de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère des Affaires sociales et de la Santé (DREES-MiRe), dans le cadre de l'appel permanent en matière de recherches sur le handicap et la perte d'autonomie.

Convention n°10 4671 signée le 4 novembre 2010

Responsables :

Vincent DUBOIS (Institut d'Etudes Politiques, Strasbourg)

Serge EBERSOLD (INS HEA, Suresnes)

Rapport rédigé par :

Frédéric CHATEIGNER

en collaboration avec Béranger DOMINICI

et avec la contribution d'Anne-Lise BENARD

Contact :

frederic.chateigner@inshea.fr

L'accessibilité des pratiques culturelles aux personnes handicapées n'a guère fait l'objet de travaux scientifiques. La recherche se situe donc surtout par rapport à des discours d'acteurs dont on s'emploie d'abord à restituer les traits essentiels : construction de l'accessibilité culturelle comme problème public, universalisation de cette cause et définition de contre-modèles.

Les données Handicap Santé (2008, volet ménages limité aux 20-60 ans), exploitées par des modèles de régression logistique, montrent que l'effet spécifique des limitations fonctionnelles (LF) sur les loisirs est important surtout pour les LF physiques et dans une moindre mesure pour les LF cognitives ; mais les variables sociodémographiques demeurent dans leur ensemble plus prédictives. L'étude de la satisfaction déclarée à l'égard du nombre d'activités de loisirs et celle des obstacles identifiés montre que les personnes présentant des LF cognitives, moins désavantagées en terme d'accès, le sont davantage en termes subjectifs et qualitatifs. Les lieux et circonstances de loisirs sont cependant considérés comme peu discriminatoires. On évoque pour finir la question de possibles niches de surpratique par rapport à la population valide homologue et celle du faible recours aux statistiques dans les discours sur l'accessibilité culturelle.

Une enquête ethnographique portant sur deux ateliers de pratique artistique auprès de jeunes atteints de déficience intellectuelle montre une opposition entre ancrages institutionnels (école d'art municipale, centre socioculturel) qui tend à s'amenuiser, notamment sous l'effet de la loi de 2005 et des évolutions des ESAT. L'un des ateliers est le fruit du militantisme socioculturel d'une professeure de musique mère d'enfants handicapés ; l'autre celui d'une injonction institutionnelle à la création d'activités inclusives. Sociologiquement proches, les professionnels s'opposent surtout par leur rapport au handicap ; cette divergence tend à s'amenuiser pour les recrues plus jeunes. De même, le déroulement des ateliers tend à opposer un cours adapté (handidanse) et un atelier à ambition autosuffisante et égalitaire ; mais l'horizon d'une représentation publique tend à aligner les pratiques sur un modèle culturel plus que socioculturel. Une grande diversité de significations demeure imputée aux ateliers par les professionnels et les parents.

On conclut en discutant de l'intérêt de tempérer une vision légitimiste de l'inclusion culturelle par un retour sur l'opposition historique entre « culture » et « socioculturel » ; on souligne aussi la différence de traitement nécessaire entre handicaps moteurs/sensoriels et cognitifs.

Cette recherche devra se prolonger par une socio-histoire des mobilisations en faveur de l'accessibilité culturelle, replacée dans le cadre de la construction des « publics spécifiques » et accompagnée par de nouveaux terrains ethnographiques.

Mots-clés :

HANDICAP ; PARTICIPATION SOCIALE ; PRATIQUES CULTURELLES ; POLITIQUES CULTURELLES ; LOISIRS.